



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions JEUNES Masculins

N° 05
10 Octobre 2019

Présents : Mickaël Herriau, Président
Hubert Bernard, Nicolas Ménard, Daniel Leparoux
Excusé : Nicolas Menard
Assistent : Yves Rouaud, Sébastien Duret et Isabelle Loreau

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des compétitions concernées, le délai d'appel relatif aux matchs de rencontres des coupes et challenges est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 04 du 16 Septembre sans réserve

2. Matches remis

La Commission prend connaissance du PV n° 01 du 19.09.2019 de la Commission Départementale Sportive et fixe la rencontre à rejouer à une date ultérieure.

54654.1 GJ Chaumes Rouans Vue 1 / GJ Pornic Ste-Marie 1 U17 Masculin groupe G

La Commission prend connaissance du PV n° 02 du 03.10.2019 de la Commission Départementale Sportive et fixe la rencontre à rejouer le 26.10.2019

54324.1 Ste-Reine Crossac 1 / Sévérac FCAM 1 U18 D4 Masculin groupe A

La Commission fixe les rencontres qui n'ont pu se dérouler à la première date prévue au calendrier soit le 26.10.2019, soit le 02.11.2019 sous réserve que les équipes soient éliminées de la Coupe Gambardella le 26.10.2019 pour jouer le 02.11.2019.

Pour les équipes encore qualifiées en Coupe Gambardella le 02.11.2019, la Commission fixera la rencontre en semaine.

3. Coupes U15 Intersport et U18 Jean Olivier : 1^{ère} phase

• Coupe U15 Intersport

Rappels réglementaires

La Coupe U15 est ouverte aux équipes U15/U14 évoluant en championnats de District U15 et U14.

Le règlement de la compétition sera publié sur le site Internet du District.

La Commission rappelle que : "En cas de compétition organisée sous la forme de poules au sein de laquelle un maximum de 4 rencontres par équipe, tout forfait de match lors d'une rencontre entraîne le forfait général de cette équipe lors de la poule (Article 10, du Règlement des Championnats Jeunes Masculins)".

Composition des groupes

194 équipes sont engagées dans cette Coupe après clôture des engagements. Par ailleurs, un rappel aux clubs pour les équipes non engagées a été effectué par messagerie officielle. Plus aucune équipe ne pourra être intégrée à la compétition. Par contre, si une équipe est déclarée forfait général en championnat, elle le devient en conséquence en Coupe.

Au regard du nombre d'engagements, la section établit deux niveaux :

- Le **niveau 1** comprend les équipes évoluant en U15 D1, D2 et D3 soit **77 équipes**.
- Le **niveau 2** comprend les équipes évoluant en U15 D4, D5 et U14 soit **117 équipes**.

La Commission met en place l'organisation suivante pour la saison :

Première phase en match aller simple répartie comme suit :

- Niveau 1 : 17 groupes de 4 équipes et 3 groupes de 3 équipes
- Niveau 2 : 29 groupes de 4 et 1 groupe de 3 équipes

Les journées ont été fixées aux 2, 16 Novembre 2019 et 11 Janvier 2020.

Les équipes qualifiées pour les 32es de finale seront déterminées comme suit :

Première phase	Nb 1ers qualifiés	Nb 2e qualifiés	Exempts	32es de finale	
Niveau 1	20 groupes	20	14	0	64
Niveau 2	30 groupes	30	0	0	

Le calcul des meilleurs deuxièmes s'effectuera au ratio de points et dans les dispositions de l'article 11 alinéa 2 des Règlements des Championnats Jeunes Masculins.

Organisation des tours suivants :

Samedi 08 Février 2020, 32èmes de Finale

Samedi 29 Février 2020, 16èmes de Finale

Samedi 21 Mars 2020, 1/8èmes de Finale

Samedi 11 Avril 2020, ¼ de Finale

Samedi 18 Avril 2020, ½ finales

Dimanche 31 Mai 2020, Finale

• Coupe U18 Jean Olivier

Rappels réglementaires

La Coupe U18 « Jean Olivier » est ouverte aux équipes U18/U17/U16 évoluant en championnat de District U18, U17 et U16.

Le règlement de la compétition sera publié sur le site Internet du District

Les équipes engagées et encore qualifiées en Coupe Gambardella, en Coupes des Pays de la Loire U19 ou U17 pour la compétition propre ne pourront pas être incorporées dans la Coupe U18 Jean Olivier au-delà des 32èmes de finale.

A partir des 16èmes de finales inclus, l'équipe toujours qualifiée en Coupe Gambardella ou en Coupe des Pays de la Loire verra son engagement retiré de la Coupe U18 Jean Olivier.

La Commission rappelle que : "En cas de compétition organisée sous la forme de poules au sein de laquelle un maximum de 4 rencontres par équipe, tout forfait de match lors d'une rencontre entraîne le forfait général de cette équipe lors de la poule (Article 10, du Règlement des Championnats Jeunes Masculins)".

Composition des groupes

155 équipes sont engagées dans cette Coupe après clôture des engagements. Par ailleurs, un rappel aux clubs des équipes non engagées a été effectué par messagerie officielle. Plus aucune équipe ne pourra être intégrée à la compétition. Par contre, si une équipe est déclarée forfait général en championnat, elle le devient en conséquence en Coupe.

Au regard du nombre d'engagements, la section établit deux niveaux :

- Le **niveau 1** comprend les équipes évoluant en U18 D1, D2 et D3 soit 75 équipes (dont 30 sont encore qualifiées en Coupe Gambardella, Coupes des Pays de la Loire U19 ou U17 et ne participent donc pas à la phase de groupes).
- Le **niveau 2** comprend les équipes évoluant en U18 D4, U17 et U16 soit **80 équipes** (dont 9 sont encore qualifiées en Coupes des Pays de la Loire U19 ou U17 et ne participent donc pas à la phase de groupes).

La Commission met en place l'organisation suivante pour la saison :

Première phase en match aller simple répartie comme suit :

- Niveau 1 : 9 groupes de 4 équipes et 3 groupes de 3 équipes
- Niveau 2 : 17 groupes de 4 équipes et 1 groupe de 3 équipes

Les journées ont été fixées aux 2, 16 Novembre 2019 et 11 janvier 2020.

Les équipes qualifiées pour les 32es de finale seront déterminées comme suit :

Première phase		Nb 1ers qualifiés	Nb 2e qualifiés	Exempts	32es de finale
Niveau 1	12 groupes	12	0	30*	64
Niveau 2	18 groupes	18	0	9*	

En fonction du nombre d'équipes éliminées des Coupes Gambardella et Pays de la Loire U19 ou U17, si le nombre d'équipes encore qualifiées dans ces dites compétitions est inférieur à 5, il sera procédé à un tour de cadrage le 11 janvier 2020 entre ces équipes afin de disposer de 64 équipes pour les 32es de finale prévus le 8 février 2020.

Si le nombre est supérieur à 5, il sera procédé à un repêchage des meilleurs 2èmes du Niveau 1 afin d'atteindre 64 équipes.

Organisation des tours suivants :

Samedi 08 Février 2020, 32èmes de Finale

Samedi 29 Février 2020, 16èmes de Finale

Samedi 21 Mars 2020, 1/8èmes de Finale

Samedi 11 Avril 2020, ¼ de Finale

Samedi 18 Avril 2020, ½ finales

Dimanche 31 Mai 2020, Finale

4. Courriel

. Grandchamp AS du 25.09.2019

Pris connaissance. La Commission donne son accord pour le changement d'horaire pour l'équipe du club de Grandchamp AS dans le Championnat U18 suite à un problème dans la saisie des désidératas ; match le dimanche à 10 h 30 au lieu de 16 h toute la saison.

Le Président,
Mickaël Herriau

Le Secrétaire de séance,
Sébastien Duret

